

Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 24 juin 2022

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

Discussion générale suite à la présentation du Compte administratif 2021 et du budget supplémentaire 2022

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur le débat général, sur le compte administratif et le budget supplémentaire.

Lorsque l'on se reporte à nos échanges des deux dernières sessions, à la fois celle du DOB et celle du budget primitif, on remarque que le principal terme qui revenait dans nombre d'interventions était celui d'« incertitude » car le contexte dans lequel nous avons élaboré le budget était, en effet, marqué par de très nombreuses incertitudes qui, malheureusement, ne se sont pas envolées en quelques mois : tout d'abord, des incertitudes sur la situation économique qui reste particulièrement tendue, dans un climat international toujours aussi incertain et dont nous mesurons au quotidien l'effet sur les Sarthoises et les Sarthois. Ensuite, des incertitudes pour nos collectivités en termes de hausse du prix de l'énergie et de la très forte hausse des matières premières qui impacte considérablement les dépenses de fonctionnement, voire retarde des chantiers.

Nous disions également que les incertitudes étaient liées à la situation politique nationale, qui aurait dû s'éclaircir. Or ce n'est pas le cas, l'absence de majorité absolue nous place dans une sorte d'entre-deux et nous ignorons comment évoluera la situation.

Je dirai un mot des élections législatives, sans être trop long, car bien des choses ont déjà été dites.

Nous constatons un taux d'abstention record, un vote élevé en faveur de l'extrême droite qui se concrétise par le maintien de quatre candidats du Rassemblement national au second tour et surtout des députés élus avec une légitimité très faible. En effet, au regard du pourcentage des inscrits, on relève qu'ils sont élus par 15 à 18 % des inscrits. Ce n'est pas forcément nouveau ; j'ai tenu exactement le même discours il y a à peu près un an à la suite des élections départementales. Les scrutins se suivent et d'une certaine façon se ressemblent.

Le climat marqué par des incertitudes ne peut être sans impact sur nos politiques départementales. Dans ce climat d'incertitude et dans le cadre de ces élections, on ne peut pas ne pas évoquer une évolution majeure au sein de notre assemblée, ainsi que l'a relevé Mme Debost : c'est la première fois qu'un élu de la majorité présidentielle d'Emmanuel Macron siégera au sein de notre assemblée. C'est une première, en effet. C'est assez amusant quand on se souvient que M. Grelier, il y a quelques mois encore, était le pire procureur de l'action gouvernementale dans cette assemblée. Je m'étais amusé à préparer des extraits de toutes les diatribes anti-Macron et anti-Gouvernement de ces dernières années, et puis j'en ai abandonné l'idée. Ce n'était pas forcément très intéressant. Au-delà de cette anecdote, cela pose la question de la majorité départementale : s'élargit-elle à la majorité présidentielle comme Christelle Morançais l'a demandé hier à la Région ? Je ne pense pas que nous obtiendrons obligatoirement des réponses aujourd'hui, mais vous pouvez compter sur nous pour être très attentifs à ce qui se passera au cours des prochains mois.

Je reviens aux affaires départementales. Dans ce contexte incertain, la santé financière de notre collectivité est une bonne nouvelle. Quand on compare le compte administratif 2020 à celui de 2021, on note que l'excédent de

fonctionnement se renforce considérablement, passant de 14,6 millions d'euros à 56,4 millions. Cette progression est liée au poids des DMTO de plus de 80 millions d'euros, une somme qui a doublé en sept ans et qui permet des recettes de fonctionnement élevées. De mémoire d'élus très anciens au sein de cette assemblée, une telle situation est exceptionnelle. Elle a d'ailleurs un impact sur la réduction du recours à l'emprunt grâce à cet autofinancement que j'aurai tendance à qualifier de record. Lorsque je suis arrivé dans cette assemblée il y a fort longtemps, la Sarthe faisait partie des Départements les plus endettés de France. Elle est passée dans le groupe des Départements les moins endettés, puisque sa capacité de désendettement est de 2,1 années, qui représente un chiffre appréciable.

Permettez-moi quelques mots sur la décentralisation et les transferts de charges dont le rapport permet de mesurer le poids colossal. Je suis gré au Président Vallienne de me donner raison : depuis des années, je n'ai eu de cesse de dénoncer ce qui se faisait. Cela date de l'époque où M. du Luart présidait l'assemblée et où le Chef du Gouvernement s'appelait Jean-Pierre Raffarin, suivi par François Fillon.

J'ai bien entendu vos propos introductifs, Monsieur le Président. Vous avez fait remonter tous les malheurs au quinquennat de François Hollande puis d'Emmanuel Macron, mais reconnaissons que les choses ont commencé bien plus tôt avec l'acte II de la décentralisation qui n'a pas été financé par Jean-Pierre Raffarin. L'acte II a eu un impact de plus 1,2 milliard d'euros sur le budget départemental. Le phénomène s'est poursuivi avec la décision de Nicolas Sarkozy qui a annoncé un soir la suppression de la taxe professionnelle, qui s'est traduite par la perte d'autonomie fiscale de notre assemblée.

Je veux bien que la gauche et Emmanuel Macron soient les pires, mais je crois que les choses sont bien plus anciennes et que nous payons le prix de décisions qui ont été prises avec le soutien de la majorité départementale. Je me souviens très bien des responsables politiques de l'époque – Roland du Luart, Jean-Marie Geveaux, Dominique Le Mèner – qui nous expliquaient que j'avais tort et que tout allait très bien se passer.

Pour finir, tout s'est-il très bien passé ?

On peut analyser la question de la décentralisation de deux façons et je reprendrai, pour ce faire, l'exemple du verre à moitié vide et du verre à moitié plein.

Si on regarde le verre à moitié plein, on se rend compte que le Département a réussi à absorber la charge de 1,2 milliard sans trop de difficulté. D'une certaine façon, cela donnerait presque raison à ceux qui m'expliquaient à l'époque que j'avais tort, mais cela pourra donner raison demain à la future majorité quand elle nous expliquera qu'elle procède à des coupes des finances des collectivités locales. (*Protestations.*) Pourquoi protestez-vous ? J'explique que vous avez très bien géré !

Si l'on regarde le verre à moitié vide, on imagine aisément – M. Vallienne a évoqué un scandale d'État – la façon dont ces sommes auraient pu être mises à profit pour instaurer de nouvelles politiques, renforcer les solidarités humaines et territoriales, et développer le territoire ou la transition écologique.

Oui, les nouvelles sont plutôt bonnes et autorisent à imaginer l'avenir sereinement sans tomber dans une folie dépensière. De ce point de vue, nous vous faisons totalement confiance car de folies dépensières il n'y en a pas ! J'aurais même tendance à dire que vous menez une politique de gestionnaire, d'écureuil, qui, craignant l'avenir, met beaucoup de côté, fait preuve d'assez peu d'audace et d'innovation. Je ne pense pas que ce soit une bonne idée. L'écureuil met des noisettes de côté, mais au bout d'un temps, il ne se souvient plus où il les a cachées !

Le mandat a débuté il y a un an, quasiment jour pour jour. Je serai tenté de dire que nous restons sur notre faim. Très honnêtement, nous n'avons pas l'impression d'avoir entamé un nouveau mandat, nous nous inscrivons dans la poursuite un peu plan-plan de ce qui se pratiquait auparavant. Il suffit de se reporter aux délibérations. J'entends le discours du Président. D'ailleurs, il existe une dichotomie très marquée entre ce qui est annoncé et ce que l'on retrouve dans les rapports, par exemple, s'agissant du Plan Santé 2 qui se fait attendre ! Nous sommes dans une situation

d'urgence et l'on nous explique qu'il sera lancé plus tard. M. Grelier étant désormais réélu, peut-être pourra-t-il enfin se consacrer pleinement à cette mission et essayer d'avancer sur ce sujet !

Commission Solidarité, Autonomie, Santé

« POUR UNE SOLIDARITÉ PARTAGÉE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES »

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL UNIQUE D'ORGANISATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE POUR LA PÉRIODE 2022-2026

M. COUNIL. Il s'agit d'un rapport extrêmement important et nous pourrions passer des heures à discuter de chacune des actions. Je retiens, pour ma part, trois grandes idées.

La première a été soulignée et rappelée : ce document a fait l'objet d'un enjeu de concertation très nourri, qu'il convient de saluer. Les Conseillers départementaux ont eux-mêmes été invités à certaines réunions et Isabelle Cozic-Guillaume a, en notre nom, participé à certaines d'entre elles, dont elle m'a fait état. Les discussions étaient particulièrement intéressantes. En même temps, préside une forme de logique puisqu'il s'agit d'un schéma de coordination. Ne pas discuter préalablement susciterait des difficultés de coordination.

Le second élément tient au constat qui est tiré.

Ce schéma part d'un constat. Dans les documents que j'ai lus en amont, les observations remontées par les travailleurs sociaux départementaux corroborent ce que nous constatons sur le terrain et que Yves Calippe évoquait très justement à l'instant relatif à la précarisation de plus en plus forte de notre société. Je l'observe depuis de nombreuses années sur le territoire sur lequel je suis élu. Les situations se dégradent très fortement, des personnes n'arrivent plus à boucler les fins de mois. Si tel était déjà le cas, le phénomène se durcit. C'est une misère de plus en plus cachée qui conduit les gens à se replier davantage encore sur eux-mêmes, parfois à ne pas solliciter les droits auxquels ils peuvent prétendre. La situation du Covid n'a pas forcément arrangé la situation. Cette misère cachée, qu'elle soit en zone urbaine ou en zone rurale, existe très fortement. Je dirai même qu'elle est encore plus dramatique en zone rurale, car à l'exclusion sociale s'ajoute une exclusion territoriale liée à la difficulté de se déplacer, qui ira croissant avec le prix de l'essence. Ces alertes sont assez préoccupantes. Elles concernent de nombreuses familles et les jeunes enfants et doivent appeler notre attention. Le schéma départemental propose des réponses, qui probablement ne vont pas assez loin et qui sont insuffisamment complètes, mais elles ont pour le moins le mérite d'exister. Ce schéma n'est pas une fin en soi, il doit être la poursuite d'une action. Je note la proposition d'un retour annuel. Je pense qu'un schéma doit vivre et être adapté en fonction des situations que nous découvrons.

Le troisième point essentiel est la question des moyens car un schéma sans moyens et sans ambition n'a pas d'avenir. Le Département a eu tendance – c'est un peu la conséquence de ce que nous avons dit tout à l'heure sur la décentralisation – à réduire les personnels. Aujourd'hui, il serait nécessaire, dans divers secteurs, notamment chez les assistantes sociales, de renforcer les effectifs parce qu'elles doivent faire face à une demande de plus en plus forte et qu'elles n'arrivent pas toujours à faire face. Il m'arrive de recevoir des personnes, envoyées par les assistantes sociales qui, n'y arrivant pas, leur conseillent de rencontrer un élu. J'accepte, bien sûr, la mission qui m'est confiée, mais c'est aussi le signe qu'elles n'ont plus les moyens ou les capacités d'action dont elles disposaient auparavant. C'est une question que nous devons étudier collectivement.

Commission Jeunesse, Éducation, Citoyenneté et Enseignement supérieur

DONNER LES MEILLEURES CONDITIONS DE RÉUSSITE AUX COLLÉGIENS

Mme COZIC-GUILLAUME. Je m'étonne de ne rien lire dans le rapport concernant les fluides, notamment rien en lien avec les dépenses relatives aux contrats de gaz et d'électricité alors que nous avons été interpellés par les responsables des collèges à ce sujet.

À l'occasion de la présentation du budget, nous avons voté une rallonge de 300 000 euros. Des collègues ont renouvelé leurs contrats. C'est le cas du collègue Pierre-Gilles de Gennes. Christophe Counil et moi-même vous avons interpellé sur ce contrat arrivé à échéance en mars dernier. Le nouveau contrat de gaz affiche une augmentation de 400 %. Que fait le Département ?

Commission Développement des territoires, Agriculture, Développement durable et Transition énergétique

SOUTENIR LES ACTEURS DES TERRITOIRES

M. COUNIL. Je reviens à la délibération du rapport.

Je vais probablement doucher les espérances du Président de la commission qui pense obtenir l'unanimité car nous ne voterons pas le rapport, non pas que nous soyons opposés à un plan de soutien aux communes et communautés de communes, si ce n'est que ce plan est totalement inéquitable. Il continue à considérer que les Sarthoises et les Sarthois ne doivent pas bénéficier des mêmes avantages selon le territoire qu'ils habitent. J'en veux pour preuve l'aide apportée aux communautés de communes. J'ai eu beau relire huit fois la page 115, je n'ai pas vu apparaître Le Mans Métropole. Toutes les communautés de communes sont soutenues, excepté Le Mans Métropole et la Communauté urbaine d'Alençon. Les habitants du Mans, d'Arnage, d'Allonnes, de Coulaines ou d'une commune de la Communauté de communes d'Alençon ne sont pas aidés par le Département et ne sont pas considérés à la même hauteur que les autres, ce que nous ne pouvons que déplorer.

L'iniquité ne s'arrête pas là : lorsqu'une Sarthoise ou un Sarthois habite dans une commune hors du Mans, il peut représenter pour sa collectivité une aide de 20 ou 26 euros alors qu'une Mancelle ou un Manceau représente un peu plus de 3 euros. Une telle iniquité n'est pas acceptable, d'autant qu'elle est injustifiée. Lorsque l'on interroge sur les raisons qui président à cet état de fait, on n'obtient pas de réponse. Il s'agit d'un choix très politique. Après tout, nous sommes dans une enceinte politique, vous faites un choix et estimez que tous les Sarthoises et les Sarthois ne doivent pas être considérés de la même façon, ce à quoi nous ne pouvons souscrire. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce rapport.